

I - TVA BRUTE

OPERATIONS NON IMPOSABLES			Base hors taxe	OPERATIONS NON IMPOSABLES			Base hors taxe
01	Achats en franchise	0037		4B	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043	
02	Exportations hors CE.	0032					
03	Autres opérations non imposables	0033		4D	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France.	0029	
04	Livraisons intracommunautaires	0034					
OPERATIONS IMPOSABLES				Base hors taxe		Taxe due	
- réalisées en France métropolitaine							
05	Taux normal 19,6 %	0206					
06	Taux réduit 5,5 %	0105					
6B							
- réalisées dans les DOM							
07	Taux normal 8,5 %	0201					
08	Taux réduit 2,1 %	0100					
8B							
- à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)							
09	Opérations imposables à un taux particulier	0950					
10	Anciens taux.	0900					
- autres opérations							
AA	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France.	0030					
AB	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040					
AC	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	0044					
11	Cessions d'immobilisations	0970					
12	Livraisons à soi-même	0980					
13	Autres opérations imposables	0981					
14	Acquisitions intracommunautaires	0031					
	dont						
15	TVA sur immobilisations <input type="text" value="0982"/>						
16	TOTAL DE LA TAXE DUE (lignes 5 à 14)						
AUTRE TVA DUE							
17	Remboursements provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice	0983					
18	TVA antérieurement déduite à reverser.	0600					
19	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 16 + 17 + 18)						

II - TVA DÉDUCTIBLE

AUTRES BIENS ET SERVICES			Base hors taxe	IMPOSABLES			Base hors taxe
20	Déductions sur factures (1)	0702					
21	Déductions forfaitaires (1)	0704					
22	TOTAL (lignes 20 + 21)						
IMMOBILISATIONS							
23	TVA déductible sur immobilisations (1)	0703					
AUTRE TVA A DEDUIRE							
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé	0058					
25	Omissions ou compléments de déductions	0059					
25A	(1) Compte-tenu, le cas échéant, du coefficient de taxation forfaitaire <input type="text"/>						
26	TOTAL DE LA TVA DÉDUCTIBLE (lignes 22 + 23 + 24 + 25)						
27	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts).	0709					

III - TVA NETTE

RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION		Taxe	
28	TVA due : (Ligne 19 – ligne 26) <i>ou</i>		
29	CRÉDIT : (Ligne 26 – ligne 19)	0705	
IMPUTATIONS/REGULARISATIONS			
	Col 1 : Montant effectivement payé	Col. 2 : Montant restant à payer	
Acompte 1	30 Acomptes payés et/ou restant dus (Tot. 1 + Tot. 2) 0018
Acompte 2	
Acompte 3	31 Sommes à imputer 9989
Acompte 4	32 Sommes à ajouter 9999
	Tot. 1	Tot. 2	

RÉSULTAT NET			
33	SOLDE À PAYER si (lignes 28 + 32) – (lignes 29 + 30 + 31) ≥ 0 <i>ou</i>		
34	EXCÉDENT DE VERSEMENT si (lignes 30 + 31) – (lignes 28 + 32) ≥ 0		
35	SOLDE EXCÉDENTAIRE (lignes 29 + 34) ou (lignes 29 + 30 + 31 – 32)	0020	

IV - DÉCOMPTE DES TAXES ASSIMILÉES

Nature des taxes		Taxe brute	
36	Taxe sur les retransmissions sportives (CGI, art. 302 bis ZE)	4215	
37	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 302 bis MB)	4220	
38	Taxe d'abattement (CGI, art. 1609 septvicies)	4216	
39	Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie (CGI, art. 1609 undecies et suiv.)	3510	
40	Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression (CGI, art. 1609 undecies et suiv.)	3520	
41	Taxe sur les huiles alimentaires FIPSA (CGI, art. 1609 vicies)	3240	
42	Taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (CGI, art. 1609 sexdecies B)	4202	
43	Taxe sur les actes des huissiers de justice (CGI, art. 302 bis Y)	4206	
44	Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art. 1599 vicies)	4204	
45	Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art. 1609 sexvicies)	4217	
46	Taxe sur les boues d'épuration urbaines et industrielles (CGI, art. 302 bis ZF)	4223	
47	Contribution perçue au profit de l'INPES (CGI, art. 1609 octovicies)	4222	
4A	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) (CGI, art. 1605 et suiv.)	4219	
4B	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) due par les loueurs d'appareils (CGI, art. 1605 et suiv.)	4221	
4C	Taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision (CGI, art. 302 bis KD)	4214	
4D	Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art. 302 bis KA)	4201	
4E	Contribution annuelle pour la modernisation du secteur de la restauration (article 22 de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques)	4227	
4F		
48	ACOMPTES TAXES ASSIMILEES PAYÉS OU RESTANT DUS	0019	

V - RÉCAPITULATION

CREDIT OU EXCEDENT		SOLDE A PAYER	
49	Solde excédentaire (report de la ligne 35) ..	54	TVA (report de la ligne 33)
50	Remboursement demandé au cadre VI, page 4 . 8002	55	Taxes assimilées [(total lignes 36 à 4F) – ligne 48]
51	Crédit à reporter (cette somme est à reporter ligne 24 de la prochaine déclaration CA 12/CA 12 E) 8003	ATTENTION ! UNE SITUATION DE TVA CREDITRICE (LIGNE 49 SERVIE) NE DISPENSE PAS DU PAIEMENT DES TAXES ASSIMILEES DECLAREES LIGNE 55	
52	Crédit imputé sur le ou les prochains acomptes . . 8004		
53	Taxes assimilées [ligne 48 – (total I. 36 à 4F)]	TOTAL À PAYER (Lignes 54 + 55) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	
Acomptes (cochez les cases correspondant aux acomptes déduits I. 30). Précisez l'année.			
58	<input type="checkbox"/> Avril [] [] [] [] <input type="checkbox"/> Octobre [] [] [] [] <input type="checkbox"/> Juillet [] [] [] [] <input type="checkbox"/> Décembre [] [] [] []		

BASE DE CALCUL DES ACOMPTES DUS AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT			
57	TVA [ligne 16 – (lignes 11 + 12 + 15 + 22)]		

La partie demande de remboursement de crédit de TVA (page 4) peut être transmise par téléTVA.

Avec TéléTVA (par transfert de fichier ou internet), vous pouvez déclarer et payer votre TVA sans aucune contrainte de réception d'imprimé, de délai d'acheminement, de date d'ordre de virement éventuel. La somme due sera prélevée automatiquement, au plus tôt, à la date d'échéance. Contactez votre service ou votre correspondant "téléprocédures" (coordonnées sur www.impots.gouv.fr).

VI DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Crédit remboursable dégagé à la clôture de l'année ou de l'exercice (<i>ligne 29</i>) si celui-ci est ≥ 150 €	a	
Excédent de versement dégagé (<i>ligne 34</i>)	b	
Maximum remboursable ($a + b$)	c	
Remboursement demandé	d	
Crédit reportable ($c - d$) ou ($c - d +$ <i>ligne 29</i>) si le crédit dégagé ligne 29 est < 150 €	e	

LE SOUSSIGNÉ (NOM, PRÉNOM, QUALITÉ) :

DEMANDE LE REMBOURSEMENT DE LA SOMME DE (EN CHIFFRES)

- À CRÉDITER AU COMPTE DÉSIGNÉ

COCHER
SELON

- À IMPUTER SUR UNE ÉCHÉANCE FUTURE (joindre l'imprimé n°3516)

LE CHOIX

À, LE
SIGNATURE :

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

LE COMPTABLE DES IMPÔTS SOUSSIGNÉ CERTIFIE QUE L'ENTREPRISE DEMANDERESSE :

- NE FIGURE À AUCUN TITRE COMME RELIQUATAIRE DANS LES ÉCRITURES DU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES ;
- (1) - EST REDEVABLE DE LA SOMME DE
- AU TITRE DE

OBSERVATIONS (2) :

À, LE

N° D'ENREGISTREMENT MEDOC

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.

(2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution.
Préciser, le cas échéant, qu'un avis de compensation n° 3382 est établi.

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

L'INSPECTEUR (1) LE CONTRÔLEUR (1) DES IMPÔTS SOUSSIGNÉ ÉMET UN AVIS } FAVORABLE } (1) AU REMBOURSEMENT DE LA SOMME
DÉFAVORABLE

DE

OBSERVATIONS (2) :

CODE REJET / ADM PARTIELLE

TYPE DE REJET TYPE DE CONTROLE

N°ALPAGE

• Nombre de documents présentés - sur
demande de l'inspecteur - pour justifier :

- les affaires d'exportation

- les taxes déductibles

• Nombre de bulletins de recoupe-
ment établis

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.

(2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution.
Préciser, le cas échéant, les motifs de rejet total ou partiel du remboursement demandé.

À, LE

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

LE DIRECTEUR SOUSSIGNÉ AUTORISE LE REMBOURSEMENT

DE LA SOMME DE

AU PROFIT DE

LA PRÉSENTATION D'UNE CAUTION } A ÉTÉ EXIGÉE (1).
} N'A PAS ÉTÉ EXIGÉE (1).

À, LE

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

Décisions prises par délégation

Nature op.	Numéro op.	Date	Nom - signature